



Dernière satisfaction, et non des moindres : la présence importante de jeunes apiculteurs(trices) ; autant de jeunes, sinon plus, que d'anciens.

Allez bande de jeunes, à vous de prendre la relève. Pas besoin de président, de co-présidents, ni d'une quelconque hiérarchie. L'apiculture a bien besoin d'être bousculée, dépeussière, sortez des sentiers battus, vous en avez largement les moyens, osez, saisissez vous de la FFAP et comme dirait Bob (pas Siné) mais l'autre « grand Bob » :

Get up  
Stand up  
Fight up for your rights !

Vive le Jésus de Lyon et la saucisse de Toulouse !

Alain DAVID

**N'oubliez pas notre AG :  
les 3 et 4 novembre  
à Aspet (Haute Garonne),**

Nous vous espérons nombreux !

## Action-Evénement : « transhumance fluviale » Paris, jeudi 14 septembre

L'ambiance du C.A. de ce début juillet 2011 était plutôt morose et même tendue.

L'avenir se présente mal avec ce colza cruiser qui va s'étaler dans les campagnes.

Pour ce qui est de l'activité syndicale, nous n'avons édité de bulletin depuis mars, nous avons du mal à suivre l'actualité et à nous réunir physiquement, saison oblige, cependant les engagements ITSAP, Cœur, règlement miel sont assurés.

Et pourtant il va falloir que la FFAP bouge et nous avons la responsabilité de ce mouvement à impulser et au delà de ça de la mobilisation d'énergies nouvelles.

Se pose la question de l'avenir de la FFAP : continuer, comment continuer ! Arrêter, comment arrêter ?

Colza cruiser et le reste ne peuvent pas être laissés sans réaction ! Il y a notre voix/voix à faire entendre et évidemment mieux que rue de Vaugirard et autrement qu'en usant nos semelles sur le goudron.

Alors puisque les abeilles se portent si bien en ville et que ça nous agace, pourquoi finalement n'y organiserions nous pas une transhumance de notre cheptel, et tant qu'à faire au cœur d'un jardin parisien aux marges des ors de la république ? Pourtant malgré les repérages donnant une faisabilité complexe, abords difficiles, etc, la date est fixée à la mi-septembre dans une ambiance de discrétion. Se pose alors la question de la communication et du message, on se souvient tous de l'action à la DGAL:aboutie ...mais sans aucun retour presse, dommage !

Comment donc envoyer facilement un nombre conséquent de ruches dans Paris. Mais qui dit Paris, dit la Seine, qui dit la Seine dit fleuve donc bateau donc péniche. Voilà une idée qu'elle est bonne. A nous les felouques égyptiennes qui remontaient le Nil avec des ruches. Reste à trouver la péniche et à faire savoir que les apis pros de la FFAP transhument leurs ruches à Paris by Seine et qu'en plus ils vont les débarquer au jardin des plantes. Nous passons de la manifestation à l'événement ; pour communiquer efficace, nous laisserons le boulot à des professionnelles de la com'..

Le trésorier dit « oui, oui, prend la péniche », «oui, oui, on se paye une boîte de com' », malgré les « ola-las » au vu des devis ! Nos cotisations ne sont-elles pas faites pour alimenter cet outil dont on aimerait bien pouvoir se passer? La suite se voit et se lit sur le site de la FFAP et quant à l'avenir il va s'écrire et s'écrit déjà.

Quoiqu'il en soit nous avons vu des gens heureux et fiers de leur journée sous un beau soleil parisien !

Michel Uzan, Nicolas Guintini

L'essentiel des retombées média sur le site de la FFAP et aussi :

**Une tribune de la FFAP (30/09)** sur le site de **Rue 89** : <http://www.rue89.com/2011/09/30/le-plan-ecophyto-2018-fausse-bonne-idee-pour-les-abeilles-224253>

Sur **ARTE**, Un reportage de Laure Bessi dans l'émission **Global Mag**, diffusée le 28 octobre, 19H30.

# COLZA , AUTORISATION DE L'INSECTICIDE SYSTEMIQUE « CRUISER OSR» Quand les campagnes françaises se transforment en cimetière d'abeilles

*L'insecticide systémique Cruiser OSR pour colza a obtenu une autorisation de mise sur le marché par le ministère de l'Agriculture en juin dernier. La Fédération Française des Apiculteurs Professionnels (FFAP) dénonce l'aveuglement des pouvoirs publics et l'incohérence des décisions prises par les autorités : le Cruiser est un des insecticides à l'origine de cas avérés d'intoxication d'abeilles.*

Depuis 1994, les apiculteurs constatent un **accroissement de la surmortalité des abeilles allant jusqu'à 30% de leur cheptel en hiver et une baisse de leur production de plus de 50% en 15 ans.**

Leurs observations sont en **parfaite corrélation avec le développement de l'utilisation des insecticides systémiques et persistants en Traitement de Semences (TS)**, type Cruiser de Syngenta, Gaucho de Bayer ...

Aujourd'hui, en totale contradiction avec les réalités du terrain, les engagements du Grenelle et plus récemment avec la Stratégie Nationale pour la Biodiversité (SNB), l'ANSES (Agence Nationale de Sécurité Sanitaire), **continue d'émettre des rapports qui encouragent la mise sur le marché d'insecticides systémiques** alors qu'elle reconnaît elle-même leur dangerosité pour les abeilles\*.

C'est sur ses recommandations que **le ministère de l'Agriculture a autorisé en juin 2011 la mise sur le marché du Cruiser pour les semences de colza\*\***. Une décision simultanée et contradictoire avec celle du Conseil d'Etat, qui a annulé les autorisations de 2008 et 2009 pour le Cruiser appliqué aux semences de maïs, au motif que les risques pour les abeilles avaient été sous-évalués.

Force est de constater que les apiculteurs sont aujourd'hui des **victimes collatérales de la politique agricole productiviste et de l'industrie chimique.**

Les apiculteurs refusent de voir une grande partie du territoire devenir zone interdite pour les 1 300 000 ruches qui constitue le cheptel français :

**« Alors qu'environ un tiers de la nourriture consommée dans le monde repose sur la pollinisation des cultures dont l'abeille est le principal agent, il est impossible d'imaginer que les villes soient les seuls refuges viables pour l'activité apicole. La Fédération Française des Apiculteurs Professionnels revendique le droit de travailler dans un environnement sain et riche en biodiversité. »** Alain David, co-président et porte-parole de la Fédération Française des Apiculteurs Professionnels (FFAP)

Face à cette complaisance envers le tout chimique, la FFAP interpelle la communauté politique et médiatique et demande :

- Le retrait de l'autorisation du Cruiser sur maïs et colza
- La révision de la procédure d'homologation de tous les pesticides afin que les risques pour les abeilles soient sérieusement évalués
- **La modification en profondeur de la politique agricole pour la préservation de la biodiversité et la sauvegarde de l'abeille**

### **Cruiser – Mode d'emploi :**

*Le Cruiser est un insecticide de la famille des néonicotinoïdes, largement utilisé en Traitement des Semences (TS). Le Cruiser garantit à la plante issue d'une semence qui en est pelliculée à dose infime (moins de 1mg), une protection longue durée contre les ravageurs. Le Cruiser a une persistance dans les sols très élevée, des capacités systémiques exceptionnelles et une toxicité extrême très peu, voire aucunement, sélective de l'insecte non-cible. Il est connu pour être un neurotoxique et un puissant perturbateur des comportements des abeilles.*

\* Au chapitre « Conditions d'emploi » du rapport de l'ANSES sur le Cruiser OSR, l'on peut lire :

*« Pour protéger les abeilles, ne pas semer une culture mellifère comme culture de remplacement en cas de destruction précoce de la culture traitée avec la préparation Cruiser OSR ».*

\*\* Le colza est une ressource majeure pour les abeilles qui butinent son nectar et son pollen

## COMMUNIQUE DU PARTI SOCIALISTE

---

Paris, le 14 septembre 2011

**Laurence Rossignol,**

Secrétaire nationale à l'Environnement et au Développement Durable

**Germinal Peiro,**

Secrétaire national à l'Agriculture

### **Pesticides Cruiser : Bruno Lemaire s'affranchit des décisions du Conseil d'Etat en dépit du bon sens.**

Les citoyens et les apiculteurs français se mobilisent sans relâche afin que l'apiculture soit enfin protégée. Ils manifestent encore leur colère aujourd'hui, dans Paris. Une protestation qui vise à dénoncer pour la énième fois l'attitude inacceptable du gouvernement. Les autorisations pour le Cruiser et le Cruiser 350 avaient été annulées, a posteriori, par le Conseil d'Etat pour 2008 et 2009 en février dernier. Mais dans l'attente d'une décision pour 2010, le Cruiser 350 continue à être commercialisé, en dépit de sa dangerosité avérée. Non content d'ignorer ces décisions, le ministre de l'Agriculture vient d'autoriser également le Cruiser OSR à la commercialisation pour les cultures de colza. Non seulement cela constitue un manque de respect de la législation, mais aussi un désintérêt condamnable pour les recommandations scientifiques, et surtout un immobilisme atterrant, alors que les agriculteurs attendent d'être accompagnés dans la transition vers une agriculture durable.

Les scientifiques ne cessent d'alerter sur la surmortalité extrêmement inquiétante des abeilles en Europe, qui si elle n'est pas endiguée, aura des conséquences néfastes multiples : près de 40% des fruits, légumes et oléagineux dépendent de l'action fécondatrice de ces insectes.

D'autres pays européens ont eu le bon sens d'interdire la commercialisation de produits contenant des composants toxiques pour les abeilles. Jusqu'à quand les pouvoirs publics s'entêteront-ils dans un modèle productiviste et polluant ? Quand seront enfin privilégiés les intérêts des agriculteurs plutôt que les intérêts financiers ?

Le Parti socialiste demande que ces autorisations soient immédiatement suspendues. Il défend un modèle agricole écologiquement et économiquement durable, loin de la politique menée par la droite, qui n'a fait qu'appauvrir et mettre en danger nos agriculteurs.

---





## Miel et OGM : Lettre commune de syndicats européens à M. J. Dalli, commissaire européen à la Santé et à la Consommation.(21/09)

**Objet :** conséquences de la décision de la Cour de justice de l'U. E. dans l'affaire Bablok, sur le miel et les OGM.

Le 5 septembre, la Cour de justice de l'Union européenne a jugé qu'un miel contenant du pollen issu de maïs MON810 ne pouvait être commercialisé faute d'autorisation pour l'alimentation du pollen issu de ce maïs. Cette décision confirme ce que nous savions depuis plusieurs années : les OGM et l'apiculture sont deux activités difficilement conciliables.

L'arrêt est lourd de conséquences pour les apiculteurs européens et spécialement pour ceux qui se trouvent dans des pays concernés par la culture des OGM. Ces derniers vont souffrir d'un préjudice important du fait des analyses qui vont être imposées à leurs productions, mais surtout du fait de l'impossibilité de mettre sur le marché du miel contaminé. De plus, les apiculteurs produisent de plus en plus de pollen, un produit à forte valeur ajoutée, dont le marché est croissant. La contamination par les OGM de ce produit signifie la fin de la production du pollen dans ces pays, par la perte des débouchés commerciaux, les consommateurs recherchant un produit naturel.

Le 22 septembre, la Commission européenne réunit les Etats membres en Comité permanent de la chaîne alimentaire et il sera question des conséquences de cette décision de justice. A cette occasion, **nous vous demandons de défendre les productions apicoles :**

- en proposant de ne pas octroyer le renouvellement de l'autorisation du MON810 pour la culture, dossier en cours d'examen par vos institutions ;
- en bloquant l'avancée de tout dossier de PGM nectarifère et/ou pollinifère déposé pour une culture en Europe.

Par ailleurs, nos clients consomment le miel car c'est un produit naturel, dans lequel ils ont confiance. Nous souhaitons que ce produit le reste, et **nous vous précisons que nous ne pourrions accepter que du pollen issu d'OGM soit officiellement toléré dans le miel.**

L'aire de butinage de l'abeille est de 3 à 5 km mais elle peut parcourir 10 km pour aller prélever le nectar et le pollen nécessaires à sa colonie. Contrairement aux éleveurs, les apiculteurs ne peuvent garantir que leurs abeilles ne vont pas aller butiner sur des OGM. **Ils ne peuvent donc être les victimes de cette décision ou payer les conséquences des pratiques des agriculteurs voisins, alors que la filière apicole est déjà bien fragilisée par des mortalités d'abeilles importantes.**

Le 21 septembre, s'ouvre à Buenos Aires le congrès Apimondia qui réunit l'ensemble des acteurs de l'apiculture au niveau mondial. Il ne fait aucun doute que les discussions tourneront autour de cette décision et que les orientations du Comité permanent seront plus qu'attendues.

Nous nous tenons à votre disposition pour rencontrer vos services afin de leur exposer plus en détails la situation des apiculteurs au niveau européen, et les contraintes vis-à-vis des OGM. Veuillez croire, Monsieur Dalli, en l'expression de nos sentiments distingués.

- Jean SABENCH, Confédération Paysanne, France
- Manfred HEDERER, Deutscher Berufs und Erwerbs Imker Bund e.V.
- Walter HAEFEKER, European Professional Beekeepers Association
- Nicole RUSSIER, Fédération Française des Apiculteurs Professionnels
- Roger DAMME, Fédération des Unions d'apiculteurs du Grand-Duché du Luxembourg
- Jurgi PARIKKA, Finnish Beekeepers Association
- Peter THIEßEL, Gemeinschaft der europäischen Buckfastimker e.V.
- Francesco PANELLA, UNAAPI, Italie
- Jean-Marie SIRVINS, Union Nationale de l'Apiculture Française

## Intersyndicale

**Le 5 juillet dernier ; Olivier Belval, président de l'UNAF, faisait au CA la proposition suivante :**

« Le bureau de l'UNAF a validé à l'unanimité le projet de travailler en collaboration avec toutes les structures syndicales représentatives de l'apiculture française autour d'un objectif : obtenir le retrait de l'AMM du Cruiser OSR. C'est pour vous en parler que je vous ai contacté récemment.

Afin d'y voir un peu plus clair sur les positions de chacune de vos structures à ce sujet, je vous propose une réunion téléphonique dont le seul point à l'ordre du jour sera l'action commune autour du Cruiser OSR.

Une demande du bureau de l'UNAF est que cette réunion puisse être enregistrée pour plus de transparence envers nos conseils d'administration respectifs. Je vous demande bien entendu de donner votre accord pour cet enregistrement.

Nous n'avons pas attendu le résultat de cette réunion pour commencer à avancer sur le plan médiatique, politique et juridique.

Concernant ce dernier point, je tenais à vous informer que nous préparons un recours en conseil d'état en référé dans quelques jours.

Si vos structures décident de faire une action similaire, il serait bon de mettre nos avocats respectifs en contact. »

**Voici la réponse d'Alain David, au nom du CA, unanime :**

« La FFAP est ravie de constater l'intérêt de l'UNAF pour une démarche collective. La Coordination des Apiculteurs avait montré toute son efficacité par le passé et pourrait la démontrer de nouveau pour le plus grand bien de toute la filière. Certains de nos administrateurs et adhérents s'y sont investis très activement et pourraient retenter l'expérience.

Encore faudrait-il que l'UNAF se débarrasse de ses "vieux démons", à savoir un individualisme forcené qui lui fait

rapidement oublier tous ses engagements (ex.: l'accord collectif de départ, passé dans les locaux du SNA précédant la dernière grand-messe intronisant l'ITSAP, fut zappé par les représentants UNAF) et une volonté d'hégémonisme qui grève le paysage apicole Français. Qu'il s'agisse d'une omniprésence dans les médias sans aucune proposition d'élargissement aux autres organisations (synonyme de non respect) ou en s'attribuant sans aucune vergogne les éventuels gains de l'une ou l'autre (ex.: le procès gagné contre un arboriculteur en Maine et Loire).

L'opération « sentinelle de l'environnement » porte également atteinte à toute la filière en laissant les collectivités se verdier à bon compte, "oubliant" ainsi d'affronter les vrais problèmes en zones rurales, l'abeille en ville, véritable imposture, a transformé l'apiculture en pratique folklorique qui de surcroît détourne une bonne partie des budgets régionaux, départementaux...

Enfin, comment croire à la sincérité d'un souhait de collectif, quand dans le même temps : la FFAP tient un CA à Paris le 11 juillet et l'UNAF se rend au ministère sans même essayer d'y convier ses éventuels futurs partenaires; idem le 13 juillet date de la conférence de presse de l'UNAF, aucune proposition de participation quelconque n'a été faite en ce sens, ni de réflexions sur de possibles changements de dates; et pourtant le président O.Belval était informé. Sans vouloir s'immiscer dans les affaires internes de l'UNAF, cela aurait pu être une première étape.

En conséquence le conseil d'administration de la FFAP ne donne pas suite à la proposition de l'UNAF ».

Il semble que la position adoptée par le CA n'ait pas été comprise par certains.

Nous en débattons lors de la prochaine assemblée générale.

## BREVES

**Le Conseil d'Etat a annulé le 3 octobre l'autorisation de mise sur le marché (AMM) du pesticide Cruiser 350, accordée pour 2010 par le ministère de l'Agriculture.**

En février dernier, déjà, le Conseil d'Etat avait annulé les AMM pour 2008 et 2009 de l'insecticide Cruiser, prédécesseur du Cruiser 350 commercialisé par Syngenta, suite à des requêtes similaires des associations d'apiculteurs.

Selon le Conseil d'Etat, l'autorisation pour une durée d'un an est illégale car ne répondant à aucune des hypothèses permettant de déroger à la règle de l'AMM de 10 ans instaurée par le code rural.

La chrysomèle résiste au maïs transgénique.

Au champ, la chrysomèle des racines du maïs développe, après trois années de culture, des résistances à la protéine insecticide Bt Cry3Bb1, présente dans des maïs génétiquement modifiés. C'est la conclusion d'un article publié en juillet 2011 par des chercheurs de l'université d'Iowa.

<http://www.infogm.org/ETATS-UNIS - La chrysomèle résiste au maïs transgénique censé la tuer>

Le Conseil d'administration s'est réuni le 4 octobre 2011.

Une bonne partie de la matinée a été employée à la dissection, plus lecture critique du programme d'activités 2012 en version provisoire.

Le bulletin d'information de l'ITSAP tardant à venir, il est peut-être utile de vous informer par le biais de votre représentant sur les projets de l'Institut.

Pour une question de clarté il est préférable de reprendre in extenso la trame de ce programme rédigé par l'ITSAP pour 2012.

## 1 / Les « orientations stratégiques annuelles du programme de développement »

- **Mobiliser les ressources génétiques animales et végétales :** Améliorer le potentiel génétique du cheptel apiaire.

- Apporter un appui technique aux projets de sélection gérés ou envisagés par les groupements apicoles.

- Appuyer la mise en place des réseaux de testage et de mesure des caractéristiques de souches issues d'un plan de sélection.

- Appuyer la gestion technique des conservatoires des races d'abeilles.

- **Concevoir des systèmes optimisant les ressources propres de l'exploitation :** Optimiser les services rendus par l'abeille à l'agriculture et conforter les ressources alimentaires de l'abeille

- Sensibiliser les acteurs des filières végétales autour des services de pollinisation rendus par les abeilles aux espèces végétales entomophiles.

- Etudier les besoins et la disponibilité en colonies d'abeilles et améliorer les pratiques pour assurer le service de pollinisation.

- Mieux connaître le rôle des pollinisateurs dans le maintien de la biodiversité végétale cultivée et naturelle et l'évaluer économiquement.

- Etudier l'impact des pratiques culturales et de la gestion du territoire sur les ressources alimentaires de l'abeille.

- **Préserver la santé et améliorer le bien-être des animaux :** Améliorer la santé du cheptel apicole.

- Quantifier les pertes de cheptel en France et identifier les facteurs de risque associés.

- Développer des outils de diagnostic de l'état du cheptel et des colonies.

- Participer au projet ResApi (porteur de projet : ACTA).

- Connaître et tester les traitements pour améliorer les stratégies de lutte contre Varroa.

- Prendre en compte l'impact des pesticides et des pratiques agricoles et apicoles sur les abeilles.

- Caractériser la qualité et la vitalité des reines ainsi que la fertilité des mâles.

- Etudier les bio agresseurs de l'abeille autre que varroa.

- **Améliorer et caractériser la qualité des produits : -**

- Mise en place des systèmes de traçabilité pour assurer la qualité des produits de la ruche.

- Poursuivre l'élaboration et valider le guide des bonnes pratiques d'hygiène en apiculture.

- Appui technique à la filière dans la détection de miels (et de gelées royales) non conformes (adultération, composition chimique, etc.).

- Appui technique à la mise en place et la gestion de signes de qualité (IGP, AOP, labels, agricultures biologique...).

- Appui technique à la filière sur la connaissance de l'offre des laboratoires en analyses des matrices apicoles et des produits de la ruche.

- **Favoriser l'organisation économique**

- Organisation scientifique et technique de la filière apicole :

Mettre en œuvre et animer le programme scientifique et technique.

Valoriser les résultats de l'Institut et de son réseau.

- Mise en place d'un observatoire technico-économique des exploitations apicoles (OTE) :

Poursuivre la mise en place du réseau de suivi des exploitations de référence :

Animation du réseau de suivi des exploitations apicoles

Aider à la structuration de la filière élevage en France.

Bien évidemment ceci est une présentation synthétique du programme qui fait 70 pages. De fait, le plus intéressant est dans la lecture détaillée de tous les travaux qui seraient engagés.

J'emploie le conditionnel car de l'aveu même de Pascal Jourdan « **Actuellement l'ITSAP est uniquement dans une phase de propositions et non de réalisations** ».

## 2/ Fonctionnement du Conseil scientifique

Eric THYBAUD nous fait part de la difficulté qu'il rencontre à mobiliser ses collègues du Conseil scientifique. La plupart souhaitant rester dans une logique d'évaluation et non de production.

La question est posée par l'assistance sur l'éventualité de nouveaux recrutements.

Réponse de Eric THYBAUD : ça ne se bouscule pas, encore faudrait-il trouver les compétences idoines et disponibles..... affaire à suivre.

### 3/ Budget prévisionnel 2012

Le montant sera identique à 2011, c'est-à-dire de 710 000 €. Autrement dit nous abordons là l'épineuse question qui a plané toute la journée sur ce Conseil d'Administration. Pour 2012, tout le fonctionnement est couvert mais il est impossible d'engager d'autres actions pour l'instant et notamment celles qui aux yeux de beaucoup d'apiculteurs sont prioritaires.....

Comment sortir de cette impasse ? L'urgence de l'émergence d'une interprofession est à nouveau évoquée, en sachant qu'il faudra sans doute plusieurs années avant d'y parvenir.

### 4/ Questions diverses

#### POLLENS OGM dans le miel

Suite à l'affaire Bablock en Allemagne. L'assistance s'est employée à souligner le danger que représente ce jugement pour notre profession. La riposte ne peut venir que du syndical.

Sonia Martaresche propose de provoquer une réunion intersyndicale pour se mettre d'accord sur l'attitude à adopter.

#### Intervention de la DGAI

Le représentant JB DAVAINÉ est venu nous présenter un projet d'élaboration d'un guide des bonnes pratiques apicoles. Il s'est surtout employé à recenser tous les périls qui guettent l'apiculture : varroa, frelon asiatique, prophylaxie, hygiène etc...

J'ai surtout remarqué qu'il évitait de parler pesticides c'est pourtant le boulot de la DGAL, bizarre.

Je suis intervenu pour signifier mon hostilité à ce projet, surtout lorsqu'il conclue en proposant de faire valider ce guide par les services de l'ANSES.

C'est décidément très bizarre.

#### Base de données concernant les laboratoires d'analyses

Cécile Ferrus (coordinatrice de la commission qualité et valorisation des produits de la ruche) nous présente un état des lieux de l'offre des laboratoires français et des pays limitrophes en termes d'analyses sur les matrices apicoles et les produits de la ruche. Une base de données a été créée et mise en ligne sur le site de l'Institut.

Guy Brossier

---

### L'avis du CA de la FFAP

Après 2 années de participation aux différentes instances de l'Institut ( AG, AGE, CA, Commissions et groupes de travail), le CA fait le constat suivant :

- inadéquation manifeste entre les objectifs ambitieux affichés dans les programmes et les budgets disponibles : beaucoup de (bonnes) intentions, peu de réalisations possibles.  
Aussi, dans l'attente d'un hypothétique financement supplémentaire par la filière (associé à la mise en route d'une interprofession), il serait indispensable de revoir les priorités (et limiter les ambitions) afin de mieux répondre aux attentes de la filière.
- L'absence totale de communication (pas de bulletin) ne favorise pas l'adhésion des apiculteurs ; au mieux, ils ne se sentent pas concernés, au pire, ils sont hostiles.
- Malgré un large recrutement dès les 1ers jours de son existence (avant même que soit construit un programme cohérent et réalisable), l'Institut ne dispose pas aujourd'hui de toutes les compétences nécessaires à la mise en oeuvre de ses projets et à la mobilisation du réseau des ADAs et plus généralement des apiculteurs.  
Certains des « animateurs » n'ont pas les compétences requises pour conduire les missions qui leur sont confiées, sans compter que le budget actuel ne permet pas le recrutement d'une personne compétente en écotoxicologie, par exemple.
- En dépit de la volonté affichée, il n'y a pas de réelles animation et coordination du réseau des ADAs, et par conséquent, pas de mobilisation suffisante de ce réseau de terrain.
- Peu de lisibilité du mode de fonctionnement et du « processus décisionnel » : cela nuit à l'implication des adhérents.

L'AG sera l'occasion de discuter de ce constat : quelles conclusions en tirer, est-on en capacité de faire des propositions, quel engagement de la FFAP dans l'ITSAP.